



Norville, le 12 octobre 2021

Objet : Recensement des Indices de Cavités
Souterraines et à ciel ouvert

Madame, Monsieur,

Caux Seine agglo travaille actuellement à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document d'urbanisme unique remplacera à terme les documents d'urbanisme en vigueur sur chacune des communes.

Il permettra de déterminer l'usage des sols (habitat, agricole, naturel, industriel...), de définir les zones réservées à l'urbanisation et de fixer les règles de constructibilité pour les 50 communes de Caux Seine agglo.

Dans ce cadre, le Code de l'environnement et le Code de l'urbanisme imposent de réaliser ou de mettre à jour le Recensement des Indices de Cavités Souterraines et à ciel ouvert (RICS) sur l'ensemble du territoire intercommunal. Cette mission a été confiée à un bureau d'étude spécialisé, explor-e, qui applique la méthodologie définie pour l'ensemble de la Seine-Maritime.

Une des étapes de cette mission correspond au recensement auprès des habitants des informations connues, se référant ainsi à l'alinéa 2 de l'article L563-6 du Code de l'environnement :

« ...Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens, ou d'un indice susceptible de révéler cette existence, en informe le maire, qui communique, sans délai, au représentant de l'Etat dans le département et au président du conseil général les éléments dont il dispose à ce sujet.

La diffusion d'informations manifestement erronées, mensongères ou résultant d'une intention dolosive relatives à l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière est punie d'une amende de 30 000 euros... »

**À cette fin une consultation publique aura lieu en mairie de Norville
le 26 octobre 2021 entre 17h30 et 19h00.**

Si vous avez ou avez eu connaissance de l'existence d'exploitations de matériaux souterraines ou à ciel ouvert ou de manifestations en surface de désordres souterrains (affaissement, effondrement, bétoires...). Il est à ce titre important que vous veniez rencontrer le bureau d'études lors de la consultation publique afin de lui faire part de vos observations. **En cas d'impossibilité de vous déplacer, il est également important que vous transmettiez à la mairie les informations en votre possession afin d'optimiser le travail du bureau d'études.**

Dans l'attente du plaisir de notre prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Reynald HAUCHARD,



Téléphone : 02 35 39 91 15 - Télécopie : 02 35 38 86 98
Mail : mairie.de.norville@wanadoo.fr - Site internet : www.norville.fr